



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence d'Arnaud JEAN, 1<sup>er</sup> adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 23  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 septembre 2018

**Présents** : Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Christian DUMAS, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,  
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Bernard HOUZEAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h33

Secrétaire : Magalie PIAT

### JEUNESSE

#### DL.18.080 - Convention Acalaps – Accueils de loisirs sans hébergement (Caf)

**Arnaud JEAN expose** :

L'aide complémentaire à la prestation de service accueil de loisirs (Acalaps) est versée par la Caf en complément de la prestation de service accueils de loisirs pour compenser l'application d'un barème des participations familiales modulé en fonction des ressources des familles.

A compter de 2018, l'aide est étendue aux accueils périscolaires qui sont également tenus d'appliquer des tarifs modulés et accessibles. Ces tarifs modulés étaient déjà appliqués sur Ingré.

Le montant horaire de l'aide pour 2018 s'élève à 0.30€.

Après présentation en commission « vie scolaire – Education populaire – jeunesse – environnement – développement durable » du 11 septembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer la convention Acalaps en partenariat avec la Caf.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 4 octobre 2018

Publication le : 4 octobre 2018

Notification le : 4 octobre 2018



Le Maire

Christian DUMAS.



**Acte à classer**

DL-18-080

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-10-04T12-04-50.00 ( MI212929665 )

**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20180925-DL-18-080-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Convention Acalaps - Accueils de loisirs sans hébergement  
(CAF)

Date de décision : 25/09/2018



Nature de l'acte : Délibération

**Matière de l'acte :**

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.5. Tarifs et redevances des services publics - Délibérations et conventions :

Acte : DL.18.080-JEU-convention  
acalaps-accueils de loisirs sans  
hébergement - caf.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/10/18 à 12:04

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 04/10/18 à 12:04

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 04/10/18 à 12:10